

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2009

PRESENTS : Pierre MUEL, Maire, Jacky MERY, Jacqueline LEGAY, Adjoints, Damien JASPARD, Michel SCHNEIDER, Pierre MAUCOURT, Jean-Pierre FRANCOIS, Robert ADAM, Laetitia SENAND, , Thierry TRESSE, Christine RASMUS, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES : Nathalie SIEFERT-BERTRAND qui donne procuration à Pierre MUEL, Pascal THIERY, Christine KIEFFER.

ABSENTS NON EXCUSES: NEANT

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 15 Juin 2009 qui est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Monsieur Damien JASPARD est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour, ce qu'il accepte à l'unanimité :

- PACTE 57 2009/2011

ORDRE DU JOUR

116. CA2M : MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DES COMMUNES

Monsieur le Maire fait un bref compte rendu des dernières réunions qui se sont déroulées à la CA2M.

Monsieur le Maire fait part au Conseil que le Conseil de Communauté de la CA2M, dans sa séance du 25 Mai 2009, a décidé d'engager la réforme statutaire portant sur la modification de la représentation des communes composant la Communauté d'Agglomération et donne lecture de cette décision.

Il en ressort que 22 petites communes dont Marieulles seront représentées par 1 titulaire et 1 suppléant (au lieu de 2 titulaires actuellement).

La réélection de la présidence aura lieu en Janvier 2010.

Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil.

Après un large débat, Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote concernant cette modification statutaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte favorablement la nouvelle répartition des sièges au sein du Conseil de Communauté de Metz Métropole par 10 voix POUR et 2 voix CONTRE.

117. URM : TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la possibilité d'obtenir une aide financière pour enfouir les réseaux de distribution d'énergie électrique dans la commune et fait état de la situation des réseaux actuels. Il soumet le projet d'enfouissement BT élaboré par l'URM de la Place Saint-Martin longeant la Place face à l'Eglise et terminant au 6 Place de la Mairie.

La Commune se propose de solliciter auprès du Conseil Général une subvention pour la réalisation de travaux d'enfouissement du réseau électrique dans le cadre d'un financement FACÉ (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification) de type C (programme Environnement), pour un montant total de 50 709,93 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, en cas d'acceptation de cette subvention, Monsieur le Maire à notifier à URM, un marché à procédure adaptée (MAPA) dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Ces prestations seront alors effectuées pour un montant total de 2 414,76 € TTC.

Le financement de ce renforcement sous la maîtrise d'ouvrage de la Commune, est assuré de la manière suivante:

- Participation FACE: 65 %, soit 32 961,46 € TTC
- Récupération de la TVA: 16,388%, soit 8 310,31 € TTC
- Prise en charge URM: 9,306 %, soit 4 719,08€ TTC
- Part communale: 9,306 %, soit 4 719,08€ TTC

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l' URM est constituée des éléments suivants

Éléments de mission de base :

Ils contiennent notamment:

- DIA: Les études de diagnostic,
- EP: Les études préliminaires,
- AVP: Les études d'avant-projet,
- PRO: Les études de projet,
- ACT: L'assistance au Maître d'Ouvrage pour l'aide à la passation du contrat de travaux subventionnés avec le Conseil Général de la Moselle, comprenant les démarches administratives en vue de l'obtention de la subvention, son paiement par acompte éventuel ou en totalité, après l'avoir obtenue.

Éléments de missions complémentaires :

Ils contiennent notamment:

- La préparation du dossier de demande de la subvention F.A.C.E. (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification) qui comprend :
 - l'élaboration du plan des travaux,
 - l'estimation du coût prévisionnel de l'opération sur le réseau électrique avec le détail des quantités à mettre en oeuvre
- Le suivi administratif et financier de la facturation de l'entreprise d'électrification chargée des travaux.

118. SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de verser à titre exceptionnel une subvention de 200 € au Conseil de Fabrique des Côtes pour le départ en retraite de Monsieur l'Abbé Jean-Paul GERBIG qui a servi et oeuvré notre commune durant 10 ans.

119. ACHAT PIECES DETACHEES TONDEUSE AUTOPORTEE TORO

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir des pièces détachées pour la remise en état de la tondeuse autoportée TORO. Cette dépense sera affectée en investissement sur le programme acquisition de matériel.

120. DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS SUITE A VACANCE DU POSTE DE 3^{ème} ADJOINT
ELECTION DU 3^{ème} ADJOINT

Détermination du nombre des adjoints suite à vacance du poste de 3^{ème} Adjoint

Suite à la vacance du poste de 3^{ème} Adjoint, Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le maintien ou la suppression de ce poste.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de maintenir le poste de 3^{ème} Adjoint.

Election du 3^{ème} Adjoint

Premier tour de scrutin

Candidat : Monsieur Michel SCHNEIDER

Nombre de votants : 12

Nombre de suffrages déclarés nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 11

Monsieur Michel SCHNEIDER a obtenu 11 voix

Monsieur Michel SCHNEIDER est élu 3^{ème} Adjoint.

121. PACTE 57 2009/2010/2011

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le remplacement du SACR, d'aide du Département à l'investissement des Collectivités Mosellanes appelé PACTE 57 (Programme d'Aide aux Communes et aux Territoires Mosellans). Depuis le 1^{er} Janvier 2009, 3 types de contrats existent :

- Fonds Environnement ;*
- Fonds Patrimoine ;*
- Fonds Aménagement.*

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la possibilité d'adhérer au Programme d'Aide aux Communes et aux Territoires Mosellans dit PACTE 57 pour la période 2009/2011 et, considérant la dotation garantie pour notre Commune s'élevant à 44 738 € :

- autorise Monsieur le Maire à faire acte de candidature au PACTE 57 Aménagement ;*
- charge Monsieur le Maire d'adresser avant le 31 Décembre 2010 aux Services Départementaux la présente délibération ainsi que les dossiers complets ;*
- donne délégation à Monsieur le Maire pour signer le contrat PACTE 57 2009/2011 ;*
- autorise Monsieur le Maire à lancer les projets correspondants.*

.../...

La dotation garantie sera répartie sur les projets suivants :

| LIBELLE DU PROJET | MONTANT EN € HT | DOTATION EN € |
|---|------------------------|----------------------|
| <i>Aménagement chemin piétonnier reliant Marieulles et Vezon</i> | <i>101 409,50 €</i> | <i>31 238 €</i> |
| <i>Rénovation vestiaires foot</i> | <i>21 757,38 €</i> | <i>7 500 €</i> |
| <i>Réfection chemin piéton et voirie au « Quartier Dessous-la-Ville »</i> | <i>12 967,76 €</i> | <i>4 500 €</i> |
| <i>Restauration escaliers</i> | <i>4 600,00 €</i> | <i>1 500 €</i> |
| TOTAL | 140 734,64 € | 44 738 € |

DIVERS

Infos diverses :

- *Bulletin Municipal : nouvelle page de couverture.*
- *Manifestations : Repas des Aînés, Fête de la Musique et Rando des Côtes bon déroulement.*

Après un tour de table, la séance est levée.

Marieulles, le 10 Juillet 2009

Le Maire,

P.MUEL